

Délibération du Conseil Municipal**D.2022-38****ACTE : 7.5.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 20 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME MAZILLE ET M ZULIAN A M. PIERASCO,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ÊTRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO, MME BOUCIER

Secrétaire : MME BASSO-GUICHARD

Date de la convocation : 13/04/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DE LA HALLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2022-01 qui portait sur les demandes de subventions pour la restauration de la Halle.

Il précise que la commune est toujours en attente des réponses du Département et de la Région mais que la subvention octroyée par l'État est inférieure au montant demandé.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement de l'opération :

Montant Total du Projet :	379 680,00 € HT
Autofinancement Commune 33.91 % :	128 739.25 €
Département 25 % :	94 920,00 € Demandé
Région 11.09% :	42 116,75 € (1) Demandé
Etat 30 % :	113 904.00 € Accordé

(1) Dont Rénovation Energétique : 30% de 118 320,00 € = 35 496,00 € /

Accessibilité : 30% de 22 069,15 € = 6 620,75 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** : Accepte le nouveau plan de financement pour la restauration de la Halle
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


François LE MOING
Maire,
M. François LE MOING